

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 628**10 juin 2003****SOMMAIRE**

A.M. Concept S.A., Luxembourg	30132	EuroNextra Investment Sicav, Luxembourg	30115
ABS Finance Fund, Sicav, Luxembourg	30135	Europortfolio Management Company S.A., Senningerberg	30117
ABV S.C.I., Esch-sur-Alzette	30099	EuroThor Holding S.A., Luxembourg	30109
Alpenrose Holding S.A., Luxembourg	30109	Eurovalor Management Company S.A., Senningerberg	30129
Alternative Asset Management S.A., Luxembourg	30142	Fevag S.A.H., Luxembourg	30128
Alternative Asset Management S.A., Luxembourg	30142	Fin Cuneo, S.à r.l., Luxembourg	30102
Arizona Bar, S.à r.l., Luxembourg	30114	First Real Estate S.A., Luxembourg	30117
Ashford Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	30133	Foyer Selection, Sicav, Luxembourg	30135
Ashford Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	30133	G.R. ImmoTrust Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	30110
Assarel, S.à r.l., Luxembourg	30136	Genus Holdings S.A., Luxembourg	30109
Atar S.A., Bertrange	30144	Global Insurance & Reinsurance Consulting (G.I.R.C.) S.A., Bascharage	30115
Atomo Advisory S.A.H., Luxembourg	30116	IMG International Media Group S.A.H., Luxembourg	30126
Atomo, Sicav, Luxembourg	30129	Interconcept S.A., Luxembourg	30115
Balzac, Sicav, Luxembourg	30103	Iter, S.à r.l., Luxembourg	30115
Beta Logistics S.A., Luxembourg	30135	KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg	30102
BWI - Best Watches International S.A., Luxembourg	30111	KBC Bonds Conseil Holding S.A., Luxembourg	30101
C.R. Europe, Consultants Resources Europe S.A., Luxembourg	30141	KBC Cash Conseil Holding S.A., Luxembourg	30102
Canterbury Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	30143	KBC Frequent Click, Sicav, Luxembourg	30102
Canterbury Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	30143	KBC Fund Partners Conseil Holding S.A., Luxembourg	30103
Caravela Fund, Sicav, Luxembourg	30101	Kornerlux S.A., Luxembourg	30113
Celfloor S.A., Luxembourg	30101	Kornerlux S.A., Luxembourg	30113
City-Image, S.à r.l., Leudelange	30113	Lemanik Sicav, Luxembourg	30103
Club David, S.à r.l., Luxembourg	30104	Longstreet S.A., Luxembourg	30108
CMCO, GmbH, Strassen	30136	Longstreet S.A., Luxembourg	30108
Coiffeur Raffinesse, S.à r.l., Wasserbillig	30108	Luxcar, Sicav, Luxembourg	30135
Creditanstalt Global Markets Fund Advisor S.A., Luxembourg	30101	Luxter.Net, S.à r.l., Luxembourg	30098
Development Portfolio Management Company S.A., Senningerberg	30116	Marbrerie Hary Gelhausen, S.à r.l., Foetz	30099
DFL S.A.H., Luxembourg	30129	Metagest S.A.H., Luxembourg	30109
Diagem, S.à r.l., Luxembourg	30113	Natexis-Cape S.A., Luxembourg	30108
Economic Consultants Luxembourg AG, Luxembourg	30134	New Millennium Advisory S.A.H., Luxembourg	30144
Editions Plus, S.à r.l., Leudelange	30114	New Millennium, Sicav, Luxembourg	30116
Esmolux Holding S.A., Luxembourg	30136	Oberland S.A., Luxembourg	30110
Estrada Holding S.A., Luxembourg	30108	P&F Engineering, S.à r.l., Luxembourg	30115
		P.W.D., Parcel World Distribution, S.à r.l., Boe-	

vange	30127	Skora S.A., Mondorf-les-Bains	30128
Participations Amandari S.A., Itzig	30111	Sphinx Assurances, S.à r.l., Luxembourg	30128
Participations Amandari S.A., Itzig	30112	Stinvest S.A., Luxembourg	30134
Participations Amandari S.A., Itzig	30112	T. Rowe Price Funds Sicav, Luxembourg	30107
Partridge S.A., Mondorf-les-Bains	30126	The Sailor's Advisory Company S.A.H., Luxembourg	30098
Perlano Holding S.A., Luxembourg	30134	Third Millennium Global Fund, Sicav, Luxembourg	30133
Perlano Holding S.A., Luxembourg	30134	Urquijo Fondos KBL, Sicav	30133
Poissonnerie Atlantique, S.à r.l., Differdange	30114	Ventana Investments S.A., Itzig	30106
Prestaserv-Lux, S.à r.l., Dudelange	30130	Ventana Investments S.A., Itzig	30106
Promopro Holding S.A., Luxembourg	30140	Ventana Investments S.A., Itzig	30107
Ray International S.A., Differdange	30113	Via Santé S.A., Luxembourg	30098
Reckitt Benckiser, S.à r.l., Luxembourg	30132	W.S. Fund, Sicav, Luxembourg	30116
Reckitt Benckiser, S.à r.l., Luxembourg	30132	Wayne S.A.H., Luxembourg	30110
Reigate Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	30144	Wonder International S.A., Luxembourg	30103
Reigate Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	30144	World Invest, Sicav, Luxembourg	30105
Scala Advisory S.A., Luxembourg	30134		
SES Multimedia S.A., Betzdorf	30111		
Sirona Dental Systems, S.à r.l.	30114		

VIA SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.609.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026898.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

THE SAILOR'S ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.502.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(026685.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

LUXTER.NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 83.727.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 22 mai 2003

Les comptes sociaux au 31 décembre 2002 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge des associés pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Pour publication

LUXTER.NET S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026941.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

MARBRENERIE HARY GELHAUSEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 40.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02936, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour MARBRERIE HARY GELHAUSEN

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025272.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

ABV S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 72, rue de l'Usine.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Brigitte Tessaro, étudiante, née à Esch-sur-Alzette, le 8 août 1978, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 72, rue de l'Usine.

2.- Monsieur Joël Tessaro, étudiant, né à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 1983, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 72, rue de l'Usine.

Tous les deux sont ici dûment représentés par Monsieur Gérard Tessaro, physicien diplômé, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 72, rue de l'Usine, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est ABV S.C.I.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

1.- Mademoiselle Brigitte Tessaro, étudiante, née à Esch-sur-Alzette, le 8 août 1978, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 72, rue de l'Usine, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Joël Tessaro, étudiant, né à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 1983, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 72, rue de l'Usine, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande d'un gérant ou des associés.

Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital social pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un associé dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque part sont déterminés comme suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales et extraordinaires;
- droit aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles parts on cas d'augmentation du capital social.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés pour chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que pour les actes de dispositions.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 14. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées avec une majorité de 75% des voix.

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé aux fonctions de gérant:

- Monsieur Gérard Tessaro, physicien diplômé, né à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1949, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 72, rue de l'Usine.

2.- Le siège social est établi à L-4340 Esch-sur-Alzette, 72, rue de l'Usine.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Tessaro, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2003, vol. 522, fol. 42, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2003.

J. Seckler.

(024912.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

CELFLOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 4.544.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Signature.

(026868.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

CARAVELA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 80.391.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of April 9, 2003

It is resolved to:

- appoint KPMG LUXEMBOURG as Independent Authorised Auditor of the company in replacement of PricewaterhouseCoopers for the year ending on December 31, 2003.

Certified true extract

For CARAVELA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03142. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026740.3/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 54.123.

Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Mai 2003 in Luxemburg

- den Gewinn von EUR 153.322,60 vorzutragen.

- die Herren Johann Kernbauer, Serge D'Orazio und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- DELOITTE & TOUCHE, LUXEMBURG wird als Abschlussprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026743.3/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

KBC BONDS CONSEIL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.070.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mars 2003

La démission de Messieurs Daniel Van Hove, Bernard M. Basecqz et Luc Philips ainsi que la nomination de Monsieur Guido Segers comme Président du Conseil d'Administration sont acceptées.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC BONDS CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026750.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

KB LUX EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.091.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mai 2003

- la cooptation de Monsieur Ahmet Eren en remplacement de Monsieur Daniel Van Hove est ratifiée.
- Messieurs Jean-Paul Loos, Rafik Fischer, Ahmet Eren et Michel Meert sont réélus comme administrateurs pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.
- DELOITTE & TOUCHE, LUXEMBOURG, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB LUX EQUITY FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026747.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

FIN CUNEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.908.

—
Le bilan au 30 avril 2003, enregistré le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Signature.

(026885.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

KBC CASH CONSEIL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.071.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mars 2003

La démission de Messieurs Daniel Van Hove, Bernard M. Basecqz et Luc Philips ainsi que la nomination de Monsieur Guido Segers comme Président du Conseil d'Administration sont acceptées.

Certifié sincère et conforme
Pour KBC CASH CONSEIL HOLDING
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026753.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

KBC FREQUENT CLICK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.167.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mars 2003

La démission de Monsieur Bernard M. Basecqz ainsi que la nomination de Monsieur Rafik Fischer comme nouvel Administrateur est acceptée sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Certifié sincère et conforme
Pour KBC FREQUENT CLICK
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03092. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026754.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

BALZAC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.240.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 17 avril 2003

- La cooptation de Messieurs Bruno Rodier et Didier de Bonvouloir en remplacement de Messieurs Christian de Mailly Nesle et Arnaud Dubois est ratifiée.
- La démission de Monsieur Jean-Claude Marchet est actée.
- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg est réélu Réviseur d'Entreprises agréé pour une durée d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour BALZAC

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026748.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

WONDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.415.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(026900.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

KBC FUND PARTNERS CONSEIL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.073.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mars 2003

La démission de Messieurs Daniel Van Hove, Bernard M. Basecqz et Luc Philips ainsi que la nomination de Monsieur Guido Segers comme Président du Conseil d'Administration sont acceptées.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC FUND PARTNERS CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026758.3/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

LEMANIK SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.893.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective on January 15, 2003

It is resolved:

- to accept the resignation of Mr Germano Volpi and Mr Giorgio Ricchebuono as Directors of the company.
- to appoint Mr Cesare Sagramoso as Chairman of the Board in replacement of Mr Germano Volpi.

Certified true extract

For LEMANIK Sicav

KREDITRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00070. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026760.3/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

CLUB DAVID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 30, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 93.471.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Romain Recht, cabaretier, né à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1963, demeurant à L-8365 Hagen, 73, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de CLUB DAVID, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Romain Recht, cabaretier, né à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1963, demeurant à L-8365 Hagen, 73, rue Principale.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ sept cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2420 Luxembourg, 30, avenue Emile Reuter.

2.- Est nommé gérant administratif et technique de la société:

- Monsieur Romain Recht, cabaretier, né à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1963, demeurant à L-8365 Hagen, 73, rue Principale.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Recht, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2003, vol. 522, fol. 42, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2003.

J. Seckler.

(024925.3/231/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

WORLD INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.181.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(026939.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

VENTANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter.
R. C. Luxembourg B 76.932.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VENTANA INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C n° 881 du 9 décembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1127 du 7 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant à demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Farid Bentebbal, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt à L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter, Commune de Hesperange.

2) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante.

Seule et unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, à L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter, et en conséquence de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. (2^{ème} alinéa).

Le siège social est établi à Itzig, commune de Hesperange. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, A. Francini, F. Bentebbal, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, vol. 138S, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

J.-P. Hencks.

(025602.3/216/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

VENTANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter.
R. C. Luxembourg B 76.932.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société,
tenue en date du 24 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, référence: LSO-AE02063*

Résolutions

1. L'assemblée accepte la démission du Président et des membres du conseil d'administration en fonction à savoir Monsieur Claude Faber et Mesdemoiselles Jeanne Piek et Elisabeth Antona.

Décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

2. L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, à savoir:

- Monsieur Baudouin Lefèvre, directeur de sociétés, demeurant à L-Itzig;

- Mademoiselle Pascaline Lefèvre, déléguée administrative, demeurant à B-Ressaix;

- Monsieur Pierre Lefèvre, délégué commercial, demeurant à B-Nimy.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

3. L'assemblée nomme Monsieur Baudouin Lefèvre, Président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

J.-P. Hencks.

(025605.2/216/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

VENTANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter.

R. C. Luxembourg B 76.932.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(025610.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

T. ROWE PRICE FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 82.218.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires

tenue le vendredi 25 avril 2003

Résolution

- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. M. David Testa, M. James S. Riepe et M. R. Todd Ruppert, administrateurs et de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises.

- L'assemblée générale décide d'élire M. Thomas Pedersen en tant qu'administrateur de la société en remplacement de M. Martin G. Wade.

- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi élus viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 5 mai 2003

T. ROWE PRICE FUNDS SICAV

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

J.-F. Richard

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

The annual general meeting of shareholders, held on April 25, 2003, took the following resolutions:

Board of Directors:

The Meeting approved the re-election of the following persons as Directors of the Company: Mr M. David Testa, Mr James S. Riepe and Mr R. Todd Ruppert, until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the financial year ending on 31 December 2003.

The Meeting approved the election of Mr Thomas Pedersen as a Director of the Company in replacement of Mr Martin G. Wade until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the financial year ending on 31 December 2003.

Auditors:

The Meeting approved the re-appointment of the Statutory Auditors of the Company, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., (400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg), for the financial year beginning on January 1, 2003 and until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the financial year ending on December 31, 2003.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 5th, 2003.

For T. ROWE PRICE FUNDS SICAV

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026891.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

COIFFEUR RAFFINESSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 55.784.

—
Le bilan, arrêté au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE03943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 22 mai 2003.

J. Braas.

(025274.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

LONGSTREET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.175.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

LONG STREET S.A.

G. Diederich / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

(025568.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

LONGSTREET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.175.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

LONGSTREET S.A.

G. Diederich / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

(025570.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

NATEXIS-CAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 85.137.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mai 2003.

H. Hellinckx.

(025705.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

ESTRADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.661.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour ESTRADA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025906.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

ALPENROSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.029.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPENROSE HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

(025844.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

EuroThor HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 80.317.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour EuroThor HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025909.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

GENUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.685.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour GENUS HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025921.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

METAGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.256.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2002,

les mandats des administrateurs:

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour METAGEST S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026481.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

G.R. IMMOTRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 34.369.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2003.

GR IMMOTRUST S.A.

Signature

(025726.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

OBERLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.813.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 avril 2003, les actionnaires ont décidé:

* d'accepter les démissions des administrateurs suivants:

- Monsieur Patrick Sganzerla, expert-comptable, demeurant au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Monsieur Guy Frisch, gérant de sociétés, demeurant au Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- DALEY STRATEGIES S.A., une société du droit du Belize, ayant son siège à Jasmin Court, 35A Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize;

* de nommer les administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2003 qui se tiendra en 2004.

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, né le 29 avril 1956 à Briey en France, et demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- Monsieur Pascal Roumiguié, employé privé, né le 29 octobre 1964 à Longeville-les-Metz en France, et demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- Madame Babette Chambre, employée privée, née le 1^{er} août 1968 à Magdeburg en Allemagne, et demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- d'accepter la démission du commissaire aux comptes SURREY FINANCIAL S.A., Jasmin Court, 35A Regent Street, PO Box 1777 Belize City, Belize;
- de nommer en tant que commissaire aux comptes EUROFID, S.à r.l., 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RC Luxembourg 92.176;
- de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026148.3/581/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

WAYNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.831.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur pour une période de trois ans MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-118 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
ont été renouvelés pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006. Le mandat du commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, L-2551, 123, avenue du X Septembre
a été renouvelé pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour WAYNE S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026475.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

BWI - BEST WATCHES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.289.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

M. Schaeffer / A. Boccardo

Administrateurs

(026182.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SES MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 57.624.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 14 avril 2003, la composition du Conseil d'Administration de la société est la suivante:

Administrateurs:

M. Romain Bausch, demeurant à Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Robert Bednarek, demeurant à Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Martin Halliwell, demeurant à Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Roland Jaeger, demeurant à Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Ferdinand Kayser, demeurant à Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Alexander Oudendijk, demeurant à Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Jürgen Schulte, demeurant à Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg)

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2004.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach.

Gestion journalière:

La gestion journalière des affaires de la société est déléguée au 2 personnes suivantes:

- M. Alexander Oudendijk, SVP SALES & MARKETING

- M. Peter Schüller, Vice-President Sales, BROADBAND & IP

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 27 mai 2003.

Pour la société

F. Kayser / M. Halliwell

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06156. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026190.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

PARTICIPATIONS AMANDARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter.
R. C. Luxembourg B 76.926.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PARTICIPATIONS AMANDARI S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C n° 881 du 9 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant à demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Farid Bentebbal, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix à L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter, Commune de Hespérange.

2) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante.

Seule et unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, à L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter, et en conséquence de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (2^{ème} alinéa).**

Le siège social est établi à Itzig, commune de Hespérange. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, A. Francini, F. Bentebbal, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, vol. 138S, fol. 85, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

J.-P. Hencks.

(025585.3/216/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

PARTICIPATIONS AMANDARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter.

R. C. Luxembourg B 76.926.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société,
tenue en date du 24 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, référence: LSO-AE02061*

Résolutions

1. L'assemblée accepte la démission du Président et des membres du conseil d'administration en fonction à savoir Monsieur Claude Faber et Mesdemoiselles Jeanne Piek et Elisabeth Antona.

Décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

2. L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, à savoir:

- Monsieur Baudouin Lefèvre, directeur de sociétés, demeurant à L-Itzig;
- Mademoiselle Pascaline Lefèvre, déléguée administrative, demeurant à B-Ressaix;
- Monsieur Pierre Lefèvre, délégué commercial, demeurant à B-Nimy.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

3. L'assemblée nomme Monsieur Baudouin Lefèvre, Président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

J.-P. Hencks.

(025590.2/216/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

PARTICIPATIONS AMANDARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter.

R. C. Luxembourg B 76.926.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(025596.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

DIAGEM, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.000.000,-.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 76.202.

En date du 1^{er} octobre 2001, la société SYNDIACO S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, associée unique de DIAGEM a cédé les 720.000 parts sociales de DIAGEM à la société UMICORE, 31, rue du Marais, B-1000 Bruxelles. Cette cession s'est effectuée au prix de EUR 147.178.056,62.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour DIAGEM

J. Claeys

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026446.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

RAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 38.141.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(026773.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

CITY-IMAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, Z.I. Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 60.050.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(026775.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

KORNERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 57.325.

Les actionnaires de KORNERLUX S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 15 mai 2003 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social au 140, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KORNERLUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026509.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

KORNERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 57.325.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signatures.

(026507.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

EDITIONS PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, Z.I. Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 34.083.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(026777.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

ARIZONA BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 22, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.351.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(026779.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

POISSONNERIE ATLANTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 16, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 37.926.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(026780.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

SIRONA DENTAL SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 61.401.

Les sociétés suivantes:

1) PERMIRA EUROPE L.P.1, enregistrée le 20 décembre 1996 au Delaware sous la dénomination de SCHRODER VENTURES EUROPEAN FUND L.P.1;

2) PERMIRA EUROPE I L.P.2, enregistrée le 20 décembre 1996 au Delaware sous la dénomination de SCHRODER VENTURES EUROPEAN FUND L.P.2;

3) PERMIRA EUROPE I L.P.3, enregistrée le 20 décembre 1996 au Delaware sous la dénomination de SCHRODER VENTURES EUROPEAN FUND L.P.3;

4) PERMIRA EUROPE I L.P.4, enregistrée le 5 février 1997 au Delaware sous la dénomination de SCHRODER VENTURES EUROPEAN FUND L.P.4;

5) PERMIRA EUROPE I L.P.5, enregistrée le 16 mai 1997 au Delaware sous la dénomination de SCHRODER VENTURES EUROPEAN FUND L.P.5;

6) PERMIRA EUROPE I L.P.6, enregistrée le 16 mai 1997 au Delaware sous la dénomination de SCHRODER VENTURES EUROPEAN FUND L.P.6;

7) PERMIRA EUROPE I PGGM L.P., enregistrée le 20 décembre 1996 au Delaware sous la dénomination de SCHRODER VENTURES EUROPEAN FUND - PGGM L.P.;

sont des actionnaires de la société sous rubrique et sont des «Limited Partnerships» ayant toutes leur siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis d'Amérique.

PERMIRA EUROPE I CO-INVESTMENT SCHEME ne revêt pas une forme juridique particulière. En effet, cette entité est administrée par SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED et elle est gérée, à Guernsey, par GUERNSEY INTERNATIONAL FUND MANAGERS LIMITED.

Toutes ces sociétés ne disposent pas d'un numéro de registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

A. Steichen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00014. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026990.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

GLOBAL INSURANCE & REINSURANCE CONSULTING (G.I.R.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.
R. C. Luxembourg B 82.611.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(026781.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

ITER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 59.445.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(026782.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

P&F ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 28, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 80.261.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(026783.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

EuroNextra INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.206.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(026788.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

INTERCONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 61.566.

*Extrait des résolutions du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 2 décembre 2002*

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société INTERCONCEPT S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026641.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

W.S. FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.039.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(026791.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

NEW MILLENNIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.256.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(026795.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

ATOMO ADVISORY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.036.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(026907.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

DEVELOPMENT PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 62.185.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 6 mai 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2003, volume 877, folio 21, case 10, que la société anonyme DEVELOPMENT PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62.185, constituée suivant acte notarié, en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 59 du 28 janvier 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié, en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 947 du 31 octobre 2001, au capital social de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize Cents (123.946,76 EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme DEVELOPMENT PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., prédé-signée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Belvaux, le 27 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(026131.3/239/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

EUROPORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 62.187.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 6 mai 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2003, volume 877, folio 21, case 9, que la société anonyme EURO-PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62.487, constituée suivant acte notarié, en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 57 du 26 janvier 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié, en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 951 du 2 novembre 2001, au capital social de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize Cents (123.946,76 EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme EUROPORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Belvaux, le 27 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(026135.3/239/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

FIRST REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 93.624.

STATUTES

In the year two thousand and three, on eleventh of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. DUNDRIDGE, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands and having its registered office at Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, The Netherlands, duly represented by Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on March 27, 2003.

2. SALACIA, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands and having its registered office at Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, The Netherlands, duly represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on March 27, 2003.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name

There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of FIRST REAL ESTATE S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 9 below.

Art. 4. Corporate objects

The corporate objects of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts there-

on or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of its portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may also acquire, hold and dispose of interests in partnerships and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transaction under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement, and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may further issue limited recourse secured notes. Claims against the Company by the holders of notes, receipts and coupons (if any) under such issue and by the relevant counterparty as defined in the applicable offer document will be limited to the secured assets relating to such issues only. The proceeds of realisation of such secured assets may be less than the sums due to such holders and counterparty. Any shortfall will be borne by such holders and by the counterparty in accordance with the security ranking basis specified in the applicable offer document. Each holder of notes, receipts and coupons, by subscribing to or purchasing such notes, receipts or coupons, will be deemed to accept and acknowledge that it is fully aware that, in the event of a shortfall, its rights to obtain payment or repayment in full are limited to the secured assets existing under such issues and the holders of notes, receipts and coupons (if any) and the counterparty are precluded from taking action against the Company in relation to claims for the shortfall remaining after realisation of the security and application of the proceeds in respect of such notes, receipts and coupons).

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects. In particular, the Company may enter into agreements, including, but not limited to (i) underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds and (ii) bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

Art. 5. Share capital

The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) consisting of 31 (thirty-one) shares in registered form with a par value of EUR 1,000.- (thousand euros) each, fully paid up.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of these Articles, as prescribed in article 9 below.

Art. 6. Shares

The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management

The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company

The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, de-

scribed under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company

The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the 'Companies Act 1915'), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers

The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

Art. 16. Conflict of interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. Statutory auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2003.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2004.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) DUNDRIDGE, prenamed: thirty shares and.	30
(2) SALACIA, prenamed: one share	1
Total: thirty-one shares	31

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand euros (2,000.- EUR).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company:

(a) Mr Eric Biren, manager, born at Brussels (Belgium), on Juin 14, 1969,

whose business address is at 43 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

(b) Mr Vincent Goy, manager, born at Dudelange, on June 16, 1955, whose business address is at 43 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; and

(c) SPV Jersey Limited, a limited company, with registered office at Seaton House, Seaton Place, St. Hélier, Jersey JE1 1BG, registered in the Registrar of Companies of States of Jersey under the number 61936.

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

DELOITTE & TOUCHE S.A., with registered office at 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen. R.C.S Luxembourg B 67.895.

(v) that the address of the registered office of the Company is at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above. In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representatives of the appearing persons, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. DUNDRIDGE, une fondation (Stichting), établit sous les droit des Pays-Bas et ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, Pays-Bas,
ici dûment représentée par Monsieur Eric Biren, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration émise à

2. SALACIA, une fondation (Stichting), établit sous les droit des Pays-Bas et ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, Pays-Bas,
ici dûment représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,
en vertu d'une procuration émise à

Lesdites procurations après signature ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (ci-après, les «Statuts») qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1. Forme - Dénomination

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de FIRST REAL ESTATE S.A. (ci-après, la «Société»).

Art. 2. Siège Social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 9 ci-après.

Art. 4. Objet Social

La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille d'actifs tels que définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus. La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte des opérations précitées ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut aussi émettre des obligations garanties à recours limité. Les créances à l'égard de la Société, détenues par les détenteurs d'obligations, de billets ou de coupons (pour autant qu'il en existe) de chaque émission d'obligations par la Société et par la contrepartie tel que défini dans le prospectus d'émission d'obligations garanties à recours limité en vigueur, seront limitées aux biens affectés en garantie relatifs à l'émission en question. Le produit de la réalisation de ces biens affectés en garantie peut être inférieur au montant dû aux détenteurs et à la contrepartie. Toute insuffisance de fonds devra être supportée par les détenteurs et par la contrepartie, conformément au classement des sûretés prévu dans le prospectus en vigueur. Tout détenteur d'obligations, de billets et de coupons, en souscrivant ou en achetant de tels obligations, billets ou coupons, sera présumé avoir accepté et reconnaît avoir pleine connaissance de ce qu'en cas d'insuffisance de fonds disponibles, ses droits d'obtenir paiement ou d'être intégralement remboursé seront limités aux biens affectés en garantie dans le cadre de l'émission en question et que le détenteur des obligations, billets et coupons (pour autant qu'il en existe) et la contrepartie seront privés de leur droit d'intenter une action contre la Société, basée sur l'insuffisance de fonds subsistant après réalisation de la sûreté et affectation des recettes y découlant.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés. En particulier, la Société peut conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative (i) des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et d'autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec la levée de capitaux et (ii) des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit ou de liquidité, des contrats d'assurance-crédit.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 5. Capital

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille) chacune, entièrement libérées.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 9 ci-après.

Art. 6. Actions

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société

La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi de 1915») ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux Comptes

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et places choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 21 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) DUNDRIDGE, sus-mentionnée: trente actions; et.	30
(2) SALACIA, sus-mentionnée: une action	1
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs:
 - (a) Monsieur Eric Biren, gérant, né à Bruxelles (Belgique), le 14 juin 1969,

dont l'adresse professionnelle est située à 43 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

(b) Monsieur Vincent Goy, gérant, né à Dudelange, le 16 juin 1955, dont l'adresse professionnelle est située à 43 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

(c) SPV JERSEY LIMITED, avec siège social à Seaton House, Seaton Place, St. Hélier, Jersey JE1 BG, inscrite au registre des sociétés de Jersey sous le numéro 61936.

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société:

DELOITTE & TOUCHE S.A., avec siège social à 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 67.895; et

(v) le siège social de la société est fixé à 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, Notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus. Et après lecture faite aux représentant des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, vol. 17CS, fol. 43, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

G. Lecuit.

(026961.3/220/567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

IMG INTERNATIONAL MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.901.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2003 ont été nommés aux fonctions d'administrateur pour une période d'un an:

Monsieur Koen Van Baren, né le 30 avril 1959 à Woerden (NL), 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Carl Speecke, né le 5 mars 1964 à Courtrai (B), 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Ruth Brand, née le 21 juillet 1954 à Sarnen (CH), 28, rue des Violettes, B-6700 Arlon,

en remplacement de

Monsieur Hans De Graaf, L-Mamer,

Monsieur Maarten Van de Vaart, L-Steinsel,

Madame Juliette Lorang, L-Neihaischen,

dont le mandat venu à échéance n'a pas été renouvelé.

Lors de cette même Assemblée, le mandat du commissaire aux comptes, BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. venu à échéance n'a pas été renouvelé. En remplacement, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période d'un an, COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, N° de registre de Commerce B 58.545.

Ensuite, et en ce qui concerne l'introduction officielle de l'Euro au 1^{er} janvier 2002, le capital de la société a été automatiquement converti et s'élève à EUR 30.677,51 réparti en 60 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour IMG INTERNATIONAL MEDIA GROUP S.A.

R. Brand

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026477.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

PARTRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 81.179.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(026784.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

P.W.D., PARCEL WORLD DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 6.

R. C. Diekirch B 5.604.

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Etienne Serret, commerçant, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 8, rue du Tilleul, (Belgique).
- 2.- Monsieur Eric Defise, commerçant, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 8, rue du Tilleul, (Belgique),
ici représenté par Monsieur Etienne Serret, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- 3.- La société anonyme SWIFT INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-9740 Boevange, Maison 6, (R. C. Diekirch section B numéro 6.055),
ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:
 - la société de droit belge JMD CONSULTANCE & GESTION S.P.R.L., avec siège social à B-1348 Louvain-la-Neuve, 41, rue Victor Horta, boîte 3, (Belgique), inscrite au Registre de Commerce de Nivelles, (Belgique) sous le numéro 780507,
dûment représentée par Monsieur Jean-Marie Dubois, administrateur de sociétés, demeurant à Ottignies-Louvain-la-Neuve, (Belgique), et
 - la société à responsabilité limitée MILESTONE, S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 31.289,
dûment représentée par ses deux gérants:
 - Monsieur Paul Agnes, administrateur de sociétés, demeurant à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, gérant technique, et
 - Madame Rachel Harand, consultante immobilière, demeurant à L-1221 Luxembourg, 89, rue de Beggen, gérante administrative,
ici représentée par Monsieur Paul Agnes, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PARCEL WORLD DISTRIBUTION, S.à r.l., en abrégé P.W.D., S.à r.l., avec siège social à L-9740 Boevange, Maison, 6, (R. C. Diekirch section B numéro 5.604), a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 17 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 497 du 13 juillet 2000.
- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 1^{er} juin 2001, Monsieur Etienne Serret, préqualifié, a cédé trente (30) parts sociales, à la société anonyme SWIFT INVEST HOLDING S.A., pré-désignée.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article cinq (5) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

1.- Monsieur Etienne Serret, préqualifié, cède par les présentes ses cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société anonyme SWIFT INVEST HOLDING S.A., pré-désignée, qui accepte par son représentant, au prix de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR);

2.- Monsieur Eric Defise, représenté comme dit ci-avant, cède par les présentes ses vingt (20) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société anonyme SWIFT INVEST HOLDING S.A., pré-désignée, qui accepte par son représentant, au prix de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR);

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article cinq (5) des statuts et l'associée unique les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Troisième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article quatre (4) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme SWIFT INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-9740 Boevange, Maison 6, (R. C. Diekirch section B numéro 6.055).

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices, ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cents euros, sont à charge de la société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Serret, J.-M. Dubois, P. Agnes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2003, vol. 522, fol. 38, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2003.

J. Seckler.

(901176.3/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2003.

SPHINX ASSURANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 41.376.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE005536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour de compte SPHINX ASSURANCES, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(026478.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

FEVAG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.038.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 avril 2003, a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-118 Luxembourg en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2004.

Lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice au 30 juin 2004.

Le mandat du commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 30 juin 2004.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour FEVAG S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026480.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

SKORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 52.794.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(026785.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

EUROVALOR MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 62.188.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 6 mai 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2003, volume 877, folio 21, case 8, que la société anonyme EUROVALOR MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62188, constituée suivant acte notarié, en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 58 du 27 janvier 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié, en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 951 du 2 novembre 2001, au capital social de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize cents (123.946,76 EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme EUROVALOR MANAGEMENT COMPANY S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Belvaux, le 27 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(026139.3/239/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.307.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Ensuite l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs

- Monsieur Guy Fasbender,
- MONTEREY SERVICES S.A.

ont été renouvelés pour un nouveau terme d'un an et prendront d'un an fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du commissaire aux comptes

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour un nouveau terme d'un an et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour DFL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026483.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

ATOMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henry.
R. C. Luxembourg B 76.035.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(026664.1//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

PRESTASERV-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 93.490.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roger Luc Leclerc, gérant de société, né à Metz, (France), le 21 mai 1963, demeurant à F-57050 Le Ban Saint-Martin, 16, avenue du Général de Gaulle.

2.- La société anonyme LECLERC & ASSOCIES LUX S.A., avec siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, R. C. Luxembourg section B numéro 92.887,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Roger Luc Leclerc, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la logistique de transport exceptionnel, le transport de moins de trois tonnes cinq cents kilos et plus de trois tonnes cinq cents kilos, au niveau national et international, la logistique et l'entreposage, l'affrètement.

La société mettra en place un bureau d'étude dans le domaine du transport et par rapport aux carrières sablières et crassiers.

La société peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, industrielles, administratives et techniques, mobilières ou immobilières se rapportant à cet objet ou de nature à faciliter son extension ou son développement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen à des sociétés ou des entreprises ayant en tout ou partie un objet similaire, connexe ou complémentaire au sien, ou apte à en promouvoir ou faciliter la réalisation et ce tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de PRESTASERV-LUX, S.à r.l.

Art. 4. La durée de la société est illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante. Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Roger Luc Leclerc, gérant de société, né à Metz, (France), le 21 mai 1963, demeurant à F-57050 Le Ban Saint-Martin, 16, avenue du Général de Gaulle, dix parts sociales	10
2.- La société anonyme LECLERC & ASSOCIES LUX S.A., avec siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 13. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

En cas de pluralité des gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 14. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint 10 % du capital social.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant avec pouvoir d'engager en toutes circonstances la société par sa seule signature pour une durée indéterminée:

Monsieur Roger Luc Leclerc, gérant de société, né à Metz, (France), le 21 mai 1963, demeurant à F-57050 Le Ban Saint-Martin, 16, avenue du Général de Gaulle.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Leclerc, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2003, vol. 522, fol. 37, case 11. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2003.

J. Seckler.

(025128.3/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

A.M. CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 51.102.

—

Extrait des résolutions du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 28 mars 2003

A compter du 28 mars 2003, le siège social de la société est 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026648.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

RECKITT BENCKISER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 78.502.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026350.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

RECKITT BENCKISER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 78.502.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026352.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

ASHFORD SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.487.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026353.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

ASHFORD SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.487.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026355.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

THIRD MILLENNIUM GLOBAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.726.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(026667.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

URQUIJO FONDOS KBL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.496.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 16 mai 2003

- La cooptation de Monsieur Ahmet Eren en remplacement de Monsieur Daniel Van Hove est ratifiée.
- Messieurs Jean-Paul Loos, Ahmet Eren, Michel Meert et Rafik Fischer, Alphonso Alvarez Tolcheff et Teodoro Leon sont réélus chacun en qualité d'Administrateur pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.
- DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est élue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour URQUIJO FONDOS KBL

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026763.3/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

PERLANO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.589.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(026847.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

PERLANO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.589.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(026842.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

SCALA ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.697.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(026672.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

ECONOMIC CONSULTANTS LUXEMBOURG AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 78.473.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(026786.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

STINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.962.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026896.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

LUXICAV, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.337.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(026686.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

FOYER SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.505.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(026687.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

ABS FINANCE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.512.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(026690.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

BETA LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 60.970.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 3 mai 2002*

- Il est décidé de transférer le siège social du 26, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, avec effet rétroactif au 10 septembre 2002.

- Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes. Leur mandat est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026725.3/607/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

ESMOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 30.777.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE003652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour ESMOLUX HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(026708.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

CMCO, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8026 Strassen, 1, rue Feyder.
R. C. Luxembourg B 80.530.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(026787.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

ASSAREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 93.535.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-second of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg and Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who the first will remain depositary of the original of the present deed.

There appeared:

The company ROTHSCHILD TRUSTEE SERVICES (IRELAND) Ltd, having its registered office in 30 Herbert Street, Dublin, Ireland,

duly represented by Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financiers, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, dated April 10, 2003.

The prementioned proxy, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notaries, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the here above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which he intends to organize as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The object for which the company is established are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests and especially to acquire at least ninety percent of the outstanding shares of the company MATSLIA LIMITED.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents or other intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by the option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents or other intellectual property rights, realize them by way of sale transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents or other intellectual property rights, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measures to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purpose and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is ASSAREL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.

Art. 6. The capital of the company is fixed at one million six hundred and fifty thousand euro (EUR 1,650,000.- EUR) divided into sixty-six thousand (66,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the company's capital. In case of death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates. The managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

Toward third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signature of two managers, with obligatory one signature of a manager of category A and one signature of a manager of category B. In its current relations with the public authorities, the company is validly represented by the sole signature of one manager.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signature.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 16. The business year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 17. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

Art. 19. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into an legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company. The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and so long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first year begins today and ends on December 31st, 2003.

Subscription and liberation

The Articles of Incorporation having thus been established, the sixty-six thousand (66,000) shares have been subscribed by the company ROTHSCHILD TRUSTEE SERVICES (IRELAND) Ltd, previously named.

The shares have been fully paid up as follows:

- four thousand (4,000) shares have been paid up in cash, so that the amount of the one hundred thousand euro (100,000.- EUR) is at the free disposal of the company, as has been shown to the notaries.

- sixty-two thousand (62,000) shares have been paid up by contribution in kind of one hundred thousand (100,000) shares of the Irish company MATSLIA LIMITED, having its registered office in 2, Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Eire, evaluated at one million five hundred and fifty thousand euro (1,550,000.- EUR).

The value of the contribution results from the balance sheet of MATSLIA LIMITED as at March 24, 2003 and by a certificate signed by the manager of MATSLIA LIMITED dated April 22, 2003, hereto annexed.

It results from a certificate of the manager of MATSLIA LIMITED, issued on April 22, 2003 that the shares contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability thereof to the Company. This certificate will remain annexed to the present deed.

Verification

The notaries executing this deed declare that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18th, 1933 have been fulfilled.

Reference is made to article 4-2 of the law of December 29th, 1971

The contribution of the one hundred thousand (100,000) shares of the Irish company MATSLIA LIMITED represent more than sixty-five percent of the share capital of the latter. The parties refer to article 4-2 of the law of December 29th, 1971 which grants the exemption of the capital contribution tax on this contribution.

Costs

The parties evaluate the costs of formation of this company at approximately four thousand euro.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at two:

Mr Michael Mitchell, solicitor, residing Oak Beams, Cambridge Road, Ugley, Essex, United Kingdom is appointed manager of category A with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation.

Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address at 30 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg is appointed manager of category B with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competencies and dismiss them. The manager's assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. They may be re elected.

2) The company's address is fixed at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notaries, who understand and speak English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with Us, the notaries, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg et Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg, lequel premier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

A comparu:

La société ROTHSCHILD TRUSTEE SERVICES (IRELAND) Ltd, ayant son siège social 30 Herbert Street, Dublin, Irlande

ici représentée par Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 10 avril 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et les notaires soussignés, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qu'il deviendrait associé de la société par la suite.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et également d'acquérir au moins quatre-vingt-dix pourcent du capital social de la société MATSLIA LIMITED.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la mise à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets ou autre propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets ou autre propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets ou autre propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser le développement ou l'extension.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ASSAREL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à un million six cent cinquante mille euros (1.650.000,- EUR) représenté par soixante-six mille (66.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement une signature d'un gérant de catégorie A et une signature d'un gérant de catégorie B. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique, ou en présence de plusieurs associés par la signature conjointe de ces derniers.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège de la société communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les soixante-six mille (66.000) parts ont été souscrites par la société ROTHSCHILD TRUSTEE SERVICES (IRELAND) Ltd, prénommée.

Les parts sociales sont entièrement libérées comme suit:

- quatre mille (4.000) parts sociales sont libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ce qui a été montré aux notaires soussignés.

- soixante-deux mille (62.000) parts sociales sont libérées en nature consistant en l'apport de cent mille (100.000) actions de la société de droit irlandais MATSLIA LIMITED, ayant son siège social au 2, Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Eire, évalués à la somme d'un million cinq cent cinquante mille euros (1.550.000,- EUR).

La valeur de l'apport résulte du bilan de MATSLIA LIMITED au 24 mars 2003 et d'un certificat signé par le gérant de MATSLIA LIMITED au 22 avril 2003, ci-annexés.

Il résulte d'un certificat signé par le gérant de MATSLIA LIMITED et daté du 22 avril 2003 que les actions apportées en nature sont libres de tout gage et garantie et qu'il n'existe aucun obstacle à leur libre transfert à la Société. Ce certificat restera annexé aux présentes.

Constatation

Les notaires instrumentant ont constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitée (loi du 18 septembre 1933) se trouvent accomplies.

Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971

L'apport de cent mille (100.000) actions de la société de droit irlandais MATSLIA LIMITED représente plus de soixante-cinq pour cent du capital social de cette dernière. Les parties se réfèrent à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport de cet apport.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à quatre mille euros.

Résolutions de l'associé

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes

1) Le nombre de gérants est fixé à deux.

Monsieur Michael Mitchell, avocat, demeurant Oak Beams, Cambridge Road, Ugley, Essex, United Kingdom est nommé gérant de catégorie A avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts.

Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 30 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg est nommé gérant de catégorie B avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants se terminera lors de l'assemblée statuant sur le bilan du premier exercice. Les gérants sont rééligibles.

2) L'adresse de la société est fixée au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Les notaires soussignés, qui comprennent et parlent l'anglais, constatent par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec les notaires soussignés le présent acte.

Signé: L. Heiliger, G. Lecuit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 56, case 7. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(025688.3/220/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

PROMOPRO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.855.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2003 qu'il a été procédé à une reconstitution entière du conseil d'administration et qu'ont été nommés administrateurs:

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en remplacement de Monsieur Nico Schaeffer;

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

pour une période de six années jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026181.3/535/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

C.R. EUROPE, CONSULTANTS RESSOURCES EUROPE, Société Anonyme.Siège social: L-2724 Luxembourg, 3, rue Wenceslas 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 82.769.

L'an deux mille trois, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSULTANTS RESSOURCES EUROPE, en abrégé C.R. EUROPE, pouvant faire le commerce sous l'enseigne de C.R. EUROPE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons, (R. C. Luxembourg section B numéro 82.769), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1241 du 28 décembre 2001,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à D-Ernzen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Tricot, Président Directeur Général, demeurant à F-Sailly-sur-la-Lys.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2002.
- 2.- Décharge à donner aux administrateurs.
- 3.- Transfert du siège social de L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons, à L-2724 Luxembourg, 3, rue Wenceslas 1^{er}, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
- 4.- Nominations statutaires.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

Après lecture des rapports de gestion et celui du commissaire aux comptes, et après avoir analysé les comptes annuels de l'exercice 2002, l'assemblée générale approuve ces comptes et décide de reporter la perte qui en résulte, à hauteur de 196.470,- EUR, sur l'exercice suivant.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons, à L-2724 Luxembourg, 3, rue Wenceslas 1^{er}, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. (deuxième alinéa)

Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société de droit belge SOCIETE DE PARTICIPATIONS EUROPEENNES, en abrégé S.P.E., avec siège social à B-1040 Bruxelles, 2, rue Hottat, (Belgique), comme administrateur de la société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme la société anonyme de droit français SYLIS, avec siège social est à F-59130 Lambersart (Nord), 215, avenue du Bois, (France), inscrite au Registre de Commerce de Lille sous le numéro 347 687 352, comme nouvel administrateur de la société.

Cinquième résolution

En constatant que les mandats des autres administrateurs ainsi que le mandat du commissaire aux comptes prendront fin, l'assemblée décide de renouveler respectivement de fixer lesdits mandats, qui prendront dès lors fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Sixième résolution

L'assemblée constate que le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- a) La société anonyme de droit français SYLIS, avec siège social est à F-59130 Lambersart (Nord), 215, avenue du Bois, (France), inscrite au Registre de Commerce de Lille sous le numéro 347 687 352;
- b) Monsieur Jacques Tricot, Président Directeur Général, né à Lille (Nord), le 24 mai 1949, demeurant à F-62840 Saily-sur-la-Lys, 5, allée du Muguet, (France), président du conseil d'administration;
- c) La société anonyme de droit belge C.R. EUROPE S.A., avec siège social à B-1040 Bruxelles, 52, avenue A. Lacomblé, (Belgique), inscrite au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 624.869.

Septième résolution

Est renommée comme commissaire aux comptes de la société:

- La société EMONS & CIE SCRL, avec siège social à B-4000 Liège, rue des Forgeurs, (Belgique), inscrite au Registre de Commerce de Liège sous le numéro 430.966.050.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, J. Tricot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2003, vol. 522, fol. 36, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mai 2003.

J. Seckler.

(025070.3/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 65.700.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03282 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

(025727.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxemburg, 11, rue Notre-Dame.

H. R. Luxemburg B 65.700.

*Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, welche am Sitz des Gesellschaft in Luxemburg
am 12. März 2003 abgehalten wurde*

Die Versammlung wird um 12.00 Uhr von ihrem Vorsitzenden Adrien Ney, Administrateur-Directeur, eröffnet.

Er bestellt Theo Weber, Fondé de pouvoir, zum Sekretär.

Die Versammlung beruft Dr. Bernhard Weber zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

A) Das Gesellschaftskapital ist voll und ganz vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die vertretenen Gesellschafter anerkennen und erklären, dass sie gehörig zur dieser Versammlung geladen worden sind, dass sie vor deren Beginn Kenntnis der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte dieser Tagesordnung zu beschließen.

B) Die vertretenen Gesellschafter sowie die von ihnen vertretenen Aktien sind auf einer Präsenzliste genannt. Dieselbe bleibt, nachdem sie von den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern der Versammlung unterzeichnet worden sind, gegenwärtigem Protokoll beigefügt.

C) Da aus dieser Präsenzliste hervorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital in dieser Versammlung vertreten ist, ist diese somit rechtmäßig zusammengetreten und ermächtigt, über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen.

D) Die gegenwärtige ordentliche Generalversammlung ist zusammengetreten, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschließen:

1. Bericht des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 2002, Vorlage des festgestellten Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2002.
2. Beschlussfassung über die Verwendung des Bilanzgewinns für das Geschäftsjahr 2002
3. Entlastung des Verwaltungsrates
4. Neuwahl des Verwaltungsrates
5. Bestellung des Abschlussprüfers

Beschlussfassung

Die Versammlung geht alsdann zur Erledigung der Tagesordnung über. Nach vorheriger Diskussion und Beratung beschließt die Versammlung, jeweils einstimmig, wie folgt:

1. Der Bericht des Verwaltungsrates über die Geschäftsentwicklung im Geschäftsjahr 2002 wird entgegengenommen und genehmigt. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2002 werden genehmigt.

2. Die Gesellschaft weist einen Bilanzgewinn in Höhe von EUR 2.797.116,03 aus, der den freien Rücklagen zugeführt wird.

Den Mitgliedern des Verwaltungsrates wird volle Entlastung für ihre Tätigkeit während des am 31. Dezember 2002 abgelaufenen Geschäftsjahres erteilt.

4. Frau Andrea Heitkämper hat ihr Mandat zum 11. September 2002 niedergelegt. Die Mandate der übrigen Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf dieser Generalversammlung: Auf Vorschlag der Hauptaktionärin, der COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., wird der Verwaltungsrat wie folgt neu gewählt:

- a) Herr Adrien Nay, Geschäftsführender Direktor der COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg
- b) Herr Tom Loesch, avocat der Kanzlei LINKLATERS LOESCH, Luxemburg
- c) Herr Marc Flammang, Direktor, Leiter der Abteilung Private Banking Produktion der COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg

5. PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, wird von der Versammlung für die Dauer des Geschäftsjahres 2003 zum Abschlussprüfer bestellt.

Da hiermit die Tagesordnung erledigt ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Luxemburg, den 12. März 2003.

A. Ney / Dr. B. Weber / T. Weber

Vorsitzender / Stimmzähler / Sekretär

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03283. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025734.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

CANTERBURY SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 78.735.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026345.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

CANTERBURY SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 78.735.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026346.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.504.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026357.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.504.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026362.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

ATAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.202.

—
EXTRAIT

A la demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 27 mai 2003, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) révocation de Monsieur Alex Galland de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué;
- 2) nomination y consécutive de la société BAUMAN FINANCIAL S.A. au poste d'administrateur et de nouvel administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06529. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026172.4/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

NEW MILLENNIUM ADVISORY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.257.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(026906.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.
